



Territorialisation de la planification écologique

CHALEUR RENOUVELABLE

Verdir les réseaux de chaleur

Ressources, aides et outils

La **démarche ENR'Choix** est présentée sur le site <https://www.enrchoix.idf.ademe.fr/>

L'ensemble des **aides mobilisables au titre du Fonds chaleur** (pour les études et investissements) sont détaillées sur le site : <https://fondschaleur.ademe.fr/collectivite/>

Un certain nombre de ressources en ligne pour la récupération de la chaleur fatale ou la création d'installations géothermiques sont recensées par l'Association Amorce dans sa boîte à outils réseaux de chaleur : <https://amorce.asso.fr/Boite-A-Outils-Reseaux-de-Chaleur-et-de-Froid>.

Pour la chaleur fatale, à noter notamment :

- L'analyse coûts-avantages pour la valorisation de la chaleur fatale sur réseau de chaleur réalisée par le Cerema :

<https://reseaux-chaleur.cerema.fr/espace-documentaire/analyse-couts-avantages-pour-la-valorisation-la-chaleur-fatale-sur-reseau>

- Le cahier des charges décrivant le déroulé/contenu type d'une étude de faisabilité d'un projet de récupération de chaleur fatale proposé par l'ADEME :

<https://librairie.ademe.fr/energies/697-etude-de-faisabilite-recuperation-de-chaleur-fatale-pour-valorisation-interne-et-ou-externe.html>

- Le recensement des énergies de récupération mobilisables réalisés par le Cerema et accessible sur la cartographie [EnRezo](#) (ou également depuis la carte [France Chaleur Urbaine](#))
- La [doctrine définie au niveau régional](#) sur la délivrance des agréments pour les datacenters, qui prévoit notamment une étude sur la valorisation de la chaleur fatale.

Pour la géothermie profonde :

Le portail Géothermies du BRGM rassemble un ensemble de ressources utiles sur tous les aspects du montage d'un projet de géothermie ([cartographies](#), [guides...](#)) : <https://www.geothermies.fr/>. A noter en particulier le guide technique à destination des maîtres d'ouvrage « [La géothermie et les réseaux de chaleur](#) ».

Au-delà des ressources en ligne :

- Chaque année, les Assises des énergies renouvelables et de récupération franciliennes, organisées par l'ADEME et la DRIEAT, permettent de prendre connaissance de bonnes pratiques via des retours d'expériences et témoignages d'experts.
- La direction régionale de l'ADEME peut être mobilisée pour échanger sur les projets et leurs conditions de financement.
- Pour la géothermie :
 - les collectivités peuvent solliciter [l'animateur régional](#) de l'AFPG (animateur financé par l'ADEME) ;
 - le Comité technique de la géothermie en aquifère profond (CTGAP) est un réseau des acteurs de la filière pour échanger sur les bonnes pratiques, leurs difficultés, leurs besoins...
-

Fiche disponible sur le site de la DRIEAT :

<https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/debat-de-la-cop-energie-francilienne-a13088.html>